



OBSERVATOIRE géopolitique du religieux

DE L'HÉGÉMONIE AU « RÉGIME DE TOLÉRANCE » DANS LES RELATIONS ISLAMO-CHRÉTIENNES : LES ENJEUX DU DÉPLACEMENT DU PAPE À BAHREÏN

François Mabile / Politologue, chercheur associé à l'IRIS,
spécialiste de la géopolitique des religions

Octobre 2022



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



François Mabile / Politologue, chercheur associé à l'IRIS, spécialiste de la géopolitique des religions

François Mabile est politologue, spécialiste de géopolitique des religions, secrétaire général de la Fédération internationale des universités catholique (FIUC) depuis 2016. Il dirige l'Observatoire géopolitique du religieux de l'IRIS.

François Mabile a été Professeur (HDR) de sciences politiques à l'Université Catholique de Lille (2010-2016) et chercheur statutaire au Groupe Sociétés, Religions, Laïcité du Centre National de la Recherche Scientifique. Il entre en 1998 à l'Institut Catholique de Paris où il fonde avec Joseph Maïla, le Centre de recherche sur la Paix, contribuant ainsi à introduire en France le courant de la *Peace Research*. François Mabile a officié comme doyen de la Faculté des sciences sociales et économiques pendant 5 ans. En 2010, François Mabile rejoint l'Université Catholique de Lille. Il y crée en 2011 la chaire « enjeux de société et prospective », dont il est le titulaire, et participe aux activités de l'Institut international de prospective sur les écosystèmes innovants créé en 2014. Il a également fourni des travaux d'expertise pour l'Organisation internationale de la Francophonie et le ministère français des Affaires étrangères.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

Sous la direction de François Mabile, politologue, spécialiste de géopolitique des religions, l'Observatoire géopolitique du religieux de l'IRIS a pour objectif de bâtir l'édifice nécessaire pour une compréhension saine et exacte des enjeux s'imposant au monde contemporain à travers les questions du Sacré. Ses prérogatives sont : identification et explicitation des points crisogènes contemporains ; suggestions pour éviter à ces derniers de prendre des dimensions incontrôlables ; retours sur des exemples historiques permettant de mieux comprendre les logiques du moment. L'Observatoire est co-animé avec le Centre international de recherche et d'aide à la décision (CIRAD-FIUC).

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

Sans méconnaître les discussions théologiques au sujet du dialogue islamo-chrétien, on ne situera pas ici l'analyse des relations islamo-chrétiennes, ou islamo-catholiques dans une perspective historico-théologique. On se limitera aux aspects politiques et géopolitiques du travail poursuivi par le Saint-Siège et le pape François depuis 2013. La thèse soutenue ici est que l'on assiste, depuis le début de ce pontificat, à une mutation importante dans l'ordre des relations entre le catholicisme et l'islam, mutation ayant un impact sur la scène internationale et donc à observer de près par les États. Cette mutation correspond à un processus de coexistence assumée entre religions, une « normalisation » et une « pacification » de leurs relations ordonnées autour d'un ensemble de principes, de règles et de représentations partagées à la fois les concernant, mais aussi touchant à ce qu'elles considèrent relever de leur mission dans les sociétés au sein desquelles elles évoluent : cet ensemble sera désormais désigné comme un « régime de tolérance ».

En se rendant à Bahreïn, le pape confirme ce qui apparaît déjà comme un axe fort de son pontificat, à savoir le dialogue islamo-catholique. Ce n'est en effet pas la première fois que le chef de l'Église catholique se rend dans un pays musulman et depuis 2013, année de son élection, il a également multiplié les rencontres avec les responsables religieux musulmans, sunnites comme chiites. Cette politique du pape s'inscrit dans une double continuité : sur le moyen terme, dans le sillage d'une politique interreligieuse ouverte par le concile Vatican II (1962-1965) qui reconnaît les autres religions, dont l'islam, et légitime le dialogue avec elles ; sur le court terme, Jean-Paul II, puis Benoît XVI ont chacun dans leur style, et dans des configurations historiques différentes, donné des inflexions à cette nouvelle approche à l'égard de l'islam. L'actuel souverain pontife imprime également sa touche personnelle, en privilégiant à la fois des contacts personnels et rapprochés entre responsables religieux catholiques et musulmans, mais aussi par la signature de documents. Le dialogue islamo-catholique est désormais intégré dans un jeu régulier de relations inscrivant ses participants dans une promotion et un appel à la liberté de religion, dans un processus qui n'est pas sans rappeler celui d'Helsinki. Historiquement, le Saint-Siège sera passé en plus d'un siècle d'une attitude hégémonique à l'égard des autres religions à un régime de tolérance, la notion de régime étant ici empruntée à S. Krasner. Nous rappellerons ici brièvement quelques-uns des traits les plus marquants de cette évolution.

DE L'HÉGÉMONIE AU DIALOGUE

Le 28 octobre 1965, Paul VI et les pères du Concile Vatican II signaient *Nostra Aetate*, c'est-à-dire la Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non chrétiennes. Dans ce texte, ils invitaient chrétiens et musulmans à « s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté ». Le document, première prise de position officielle de l'Église à l'égard de l'islam après 13 siècles de cohabitation difficile, voire conflictuelle, apparaît comme une charte majeure pour le dialogue des catholiques avec l'islam, à compléter notamment par la Déclaration sur la liberté religieuse *Dignitatis Humanae* et le Décret sur l'activité missionnaire de l'Église *Ad Gentes*. Il manifeste une reconnaissance inédite de ces religions : « L'Église catholique ne rejette rien de ce qui est vrai et saint dans ces religions. Elle considère avec un respect sincère ces manières d'agir et de vivre, ces règles et ces doctrines qui, quoiqu'elles diffèrent en beaucoup de points de ce qu'elle-même tient et propose, cependant apportent souvent un rayon de la vérité qui illumine tous les hommes ».

On mesure ici l'évolution avec une attitude antérieure discriminatoire à l'égard des autres religions, qu'une formule comme « Hors de l'Église pas de salut » a pu symboliser, même dans ses variations historiques¹. Dans une lecture politiste, cette approche catholique peut être référée à une attitude hégémonique. Le catholicisme, adossé à des États européens plus riches et plus puissants que d'autres structures politiques dans le monde et s'appuyant sur ceux-ci pour son extension dans le monde, bénéficie d'une concentration de moyens matériels et immatériels (économie du savoir), dispose de soutiens pour imposer un discours dominant dans la distribution des biens du salut, et de la stabilité d'un ordre international qui lui est favorable. L'autoreprésentation du Saint-Siège à la tête de la chrétienté, bien qu'affaiblie par les guerres de religion et l'émergence des Lumières, demeure chez les souverains pontifes celle d'une institution ayant le monopole de la vérité, délégitimant les autres confessions chrétiennes comme schismatiques, condamnant le judaïsme – il faut attendre le concile Vatican II pour que soit bannie la désignation des Juifs comme « peuple déicide » et voyant en l'islam un « ensemble d'erreurs » et en Mahomet un « imposteur », comme le souligne Michel Younes dans une étude érudite :

« Extérieur à l'islam, l'Occident chrétien, à son tour, a repris et renforcé ce regard négatif d'opposition. Culturellement, le christianisme latin s'est construit à distance du substrat oriental. Doctrinalement, il est devenu farouchement anti-arien. Les confrontations de type

¹ Cf. *Hors de l'Église pas de salut Histoire d'une formule et problèmes d'interprétations*, maître – ouvrage du théologien Bernard Sesboué.

militaire entre le VIII^e et le XI^e siècle pour faire face aux conquêtes venant du sud de l'Europe ont ancré, de part et d'autre, un rejet respectif et durable. Malgré les avis divergents et les rencontres exceptionnelles, l'approche chrétienne de l'islam est restée tributaire d'une méfiance mutuelle. C'est pourtant au cœur de cet Occident qu'une nouvelle phase s'annonce. Après la période apologétique, l'orientalisme, qui est né au XVII^e siècle avec des chaires au Collège royal sur le syriaque et l'arabe, a laissé apparaître une phase que l'on pourrait qualifier « islamologique ». Malgré un contexte colonial et un passé conflictuel, émerge l'intérêt pour l'islam comme un fait, une donnée de l'histoire, l'islam en lui-même. Un intérêt habité toutefois, jusqu'au milieu du XX^e siècle, par le souci missiologique, dans le sens d'une volonté de convertir les musulmans. L'effort de connaître l'islam n'a pas évacué complètement une missiologie qui reste marquée par des idées développées depuis l'époque médiévale, décrivant les dogmes de l'islam comme un ensemble « d'erreurs » diffusées par un « imposteur », Muḥammad considéré comme un « faux » prophète »².

« L'Empire » des papes ne se pense pas dans une communauté de destin avec les autres religions, mais dans une logique de conversion de ces dernières. La Première Guerre mondiale qui signe le déclassement des États européens, l'émergence d'un monde bipolaire après 1945, la création de l'ONU et particulièrement la naissance de l'UNESCO, qui symbolise la reconnaissance du respect de la diversité des cultures dans un monde également marqué par la décolonisation, mettent à mal l'ecclésiocentrisme dominateur de Rome. Et c'est avec cette posture hégémonique que le concile Vatican II rompt au moins formellement, ce qui se traduit dans un premier temps par la création d'un ensemble de structures : en 1964 est institué un Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux et dans un contexte de « détente interreligieuse »³, les relations plus spécifiquement islamo-chrétiennes s'épanouissent notamment dans l'organisation de colloques publics, régulièrement tenus à partir des années 70⁴ et, à partir de l'impulsion donnée par le centralisme que favorise l'institution romaine, que ce soit au niveau national ou au niveau européen, les initiatives fleurissent. Ainsi en France, comme dans d'autres pays, la Conférence épiscopale met en place en 1973 un Secrétariat pour la rencontre avec les musulmans, lequel devint ensuite un Service des Relations avec l'Islam. La revue *Islamochristiana*, est publiée annuellement à partir de 1975

² Younes Michel, *Les approches chrétiennes de l'Islam*, Paris, Éditions du Cerf, 2020. Version numérique, pp.6-7

³ Cette institution était loin d'être isolée et s'inscrivait plutôt dans un ensemble de créations, qui devaient être promises à un bel avenir. Chez les protestants, en effet, le Conseil Œcuménique des Églises mit sur pied un Office pour les Relations interreligieuses. Sous l'impulsion des instances de l'ONU naquit la Conférence mondiale des religions pour la Paix (CMRP), qui tint ses premières séances à Kyoto en 1970, à Louvain en 1974, à New York en 1979. Voir la Note parue au sein de l'Observatoire géopolitique du religieux, IRIS : https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2022/09/Septembre_2022_ObsGeopoReligieux.pdf.

⁴ À Cordoue en 1974, à Tunis en 1974, à Tripoli en 1976, encore Cordoue en 1977, à Al-Azhar en 1978.

par l'Institut pontifical d'études arabes et d'Islamologie (PISAI) et devient rapidement une revue de référence. En 1977, est fondé le Groupe de recherche islamo-chrétien (GRIC), en 1989 l'Association pour le dialogue islamo-chrétien (ADIC) devenue en 1995 l'Association pour le dialogue international islamo-chrétien et les Rencontres interreligieuses, puis vient en 1992, l'émergence du Groupe d'amitié islamo-chrétienne. Au niveau européen, se saisissent du sujet le Groupe de recherches islamo-chrétien (GRIC) (depuis 1977), les Journées d'Arras (depuis 1981), le comité Islam en Europe, créé en 1987 par le Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE) et la Conférence des Églises européennes (KEK).

Surtout, ce maillage s'articule à celui créé par le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux évoqué précédemment, qui structure durablement ses relations avec des acteurs du monde musulman. La majorité de ses rencontres sont organisées avec des partenaires arabes du Moyen-Orient : avec la *World Islamic Society* de Libye depuis 1976, avec l'*International Islam Forum for Dialogue* d'Arabie Saoudite depuis 1995, avec le Comité permanent de l'université Al-Azhar du Caire depuis 1985, avec le *Royal Institute for Interfaith Studies* de Jordanie depuis 1999 ; enfin, avec le *Doha International Center for Dialogue* depuis 2006. Le titre d'un des ouvrages du jésuite belge Jacques Dupuis (1923-2005), paru en 2002, montre bien la perspective ouverte durant cette période : *La rencontre du christianisme et des autres religions. De l'affrontement au dialogue*. Mais un autre théologien, le dominicain français Claude Geffré, en précisa les limites, estimant que la déclaration *Nostra ætate* proposait « une certaine éthique du dialogue avec les autres religions », mais qu'« elle ne fournissait pas un fondement théologique qui justifie clairement le dialogue encouragé par l'Église ». ⁵

DIALOGUE THÉOLOGIQUE ET DIMENSIONS POLITIQUES

Ce contexte postconciliaire, bercé par un certain optimisme, devra composer avec les évolutions respectives des acteurs concernés, la baisse d'influence spectaculaire du catholicisme d'un côté, l'évolution de l'islam en Europe (implantation de communautés musulmanes et européanisation de l'islam), et bien sûr, l'émergence des islams politiques et, en fin de compte, d'un terrorisme se revendiquant de l'islam et venant nourrir l'islamophobie. Deux événements vont contribuer à en modifier les trajectoires de réception.

⁵ « Claude Geffré expose 40 ans de dialogue interreligieux », *La Croix*, 6 juin 2007 : https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Claude-Geffre-expose-40-ans-de-dialogue-interreligieux-NG_-2007-06-07-523135

Assise 1986

C'est dans le contexte précédemment évoqué que l'initiative du Rassemblement d'Assise prise par Jean-Paul II voit le jour, et marque une première inflexion sensible : la question du lien entre religions et paix, religions et tolérance, celle de la liberté religieuse, commence à supplanter l'approche théologique et spirituelle qui nourrissait le travail des précurseurs des relations entre catholiques et musulmans et soutenait la dynamique engagée depuis Vatican II. Pour le dire de manière quelque peu schématique, chez ce pape très géopolitique que fut le pontife polonais, le registre politique du dialogue islamo-chrétien commence à contrebalancer le registre théologique, tout au moins vient-il le nuancer : le 27 octobre 1986, 3 ans après la crise des euromissiles, alors que la guerre froide est encore une réalité tangible, à l'initiative de Jean-Paul II initiateur d'une géopolitique religieuse qui l'a amené notamment en Turquie en 1979, au Maroc en 1985, et à visiter la synagogue de Rome le 13 avril 1986, ce sont en effet 150 responsables religieux représentant une douzaine de religions (bouddhistes, hindous, jaïnistes, musulmans, shintoïstes, juifs, amérindiens, animistes, sikhs, zoroastriens, bahaïs) qui se rassemblent à Assise, en Italie, pour une « Journée mondiale de prière pour la paix » dans un contexte d'« année internationale de la paix » proclamée par les Nations unies, alors que le monde était encore séparé en deux blocs. L'idée est alors de souligner la responsabilité spécifique des religions pour un monde en paix, et par ricochet, à traiter également de la paix entre les religions. De cet événement, le cardinal Etchegaray, président du Conseil pontifical Justice et Paix, dira : « *Assise a fait faire un bond en avant extraordinaire de l'Église vers les religions non chrétiennes, qui nous paraissaient jusque-là vivre dans une autre planète. La rencontre, voire le choc des religions, est sans doute un des plus grands défis de notre époque, plus grands encore que celui de l'athéisme* ».

Ratisbonne, 2006

Dix ans plus tard surgit la polémique de Ratisbonne⁶. Le 12 septembre 2006, à l'université de Ratisbonne en Allemagne, le discours du pape Benoît XVI sur le rapport entre raison et foi, qui intègre une réflexion sur les rapports entre religion et violence, et au sein de laquelle l'islam n'est abordé que dans trois paragraphes, provoque en effet une polémique mondiale notamment dans les pays musulmans. Au-delà des violences enregistrées, c'est le processus qui s'engage qui est intéressant à souligner.

Un mois plus tard, le 13 octobre 2006, 38 leaders et intellectuels musulmans puis un peu plus tard 138 chercheurs universitaires, hommes de religion et intellectuels musulmans, adressent

⁶ Anne-Bénédicte Hoffner, « Il y a dix ans éclatait la « controverse » de Ratisbonne », *La Croix*, 12 septembre 2016 : <https://www.la-croix.com/Religion/Pape/Il-eclatait-controverse-Ratisbonne-2016-09-12-1200788461>

une lettre au pape et à d'autres chefs religieux chrétiens, pour notifier leur mécontentement. S'ensuit une rencontre interreligieuse en juillet 2008⁷, qui réunit chrétiens, bouddhistes, hindous à l'invitation du roi d'Arabie saoudite, à Madrid. La Déclaration finale commune permet aux participants de partager quelques convictions théologiques communes, de refuser l'idée d'un clash des civilisations notamment, même si aucune référence à la liberté religieuse n'apparaît.

Surtout, en novembre 2008, est organisé au Vatican le Forum catholique-musulman⁸ avec 24 participants de chaque côté, outre 6 observateurs chrétiens et 6 musulmans. Le thème était porteur de nouveauté : « Amour de Dieu, amour du prochain dans le christianisme et dans l'islam » et la rencontre s'achève par un communiqué commun affirmant entre autres l'égalité de dignité de l'homme et de la femme, la possibilité de pratiquer sa religion en privé et en public, le respect dû aux symboles et aux pratiques propres à toutes religions et enfin la condamnation de l'utilisation de la religion pour justifier le fondamentalisme ou le terrorisme⁹. Ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « Lettre des 138 » (lettre signée désormais par plus de 250 personnalités musulmanes) a ainsi généré une nouvelle dynamique dans le dialogue islamo-chrétien, dialogue qui se stabilise selon le cardinal Tauran (1943-2018), président du conseil pontifical pour le dialogue interreligieux de 2007 à 2018, autour de 4 modalités¹⁰ : un dialogue de la vie (relations humaines spontanées), un dialogue des œuvres (collaborations au bien commun, volontariat), un dialogue théologique (entre spécialistes) et enfin, un dialogue des spiritualités. Tel est l'héritage légué par Benoît XVI au pape actuel.

VERS UN « RÉGIME DE TOLÉRANCE » ?

⁷ « Deux jours pour approfondir le dialogue entre religions et cultures », Cath +, 16 juillet 2008 : <https://www.cath.ch/newsf/madrid-ouverture-de-la-conference-interreligieuse/> ; Communiqué de presse de l'Assemblée générale des Nations unies, 13 novembre 2008 : <https://press.un.org/fr/2008/AG10784.doc.htm>

⁸ « Création d'un Forum catholiques-musulmans pour le dialogue entre le Vatican et l'Islam », *A Common World*, 6 mars 2008 : <https://www.acommonword.com/creation-dun-forum-catholiques-musulmans-pour-le-dialogue-entre-le-vatican-et-lislam/> ; Stéphanie Le Bars, « Un forum inédit réunit dignitaires catholiques et musulmans au Vatican », *Le Monde*, 5 novembre 2008 : https://www.lemonde.fr/europe/article/2008/11/05/un-forum-inedit-reunit-dignitaires-catholiques-et-musulmans-au-vatican_1115149_3214.html ; « Le forum islamo-catholique raconté de l'intérieur », *A Common World*, 19 décembre 2008 : <https://www.acommonword.com/le-forum-islamo-catholique-raconte-de-linterieur/>

⁹ Sur la polémique de Ratisbonne, voir notamment l'article de Maurice Borrmans « Où va le dialogue islamo-chrétien » ? : <https://www.cairn.info/revue-etudes-2009-2-page-209.htm>

¹⁰ « Le triple défi du dialogue islamo-chrétien » par le cardinal Jean-Louis Tauran, Église catholique en France : <https://eglise.catholique.fr/370836-le-triple-defi-du-dialogue-islamo-chretien-par-le-cardinal-jean-louis-tauran/>

Sans méconnaître les discussions théologiques au sujet du dialogue islamo-chrétien, nous ne situerons pas ici l'analyse des relations islamo-chrétiennes, ou islamo-catholiques dans une perspective historico-théologique. Dans le droit fil de ce qui précède, nous nous limiterons aux aspects politiques et géopolitiques du travail poursuivi par le Saint-Siège et le pape François depuis 2013. La thèse soutenue ici est que l'on assiste, depuis le début de ce pontificat, à une mutation importante dans l'ordre des relations entre le catholicisme et l'islam, mutation ayant un impact sur la scène internationale et donc à observer de près par les États. Cette mutation correspond à un processus de coexistence assumée entre religions, une « normalisation » et une « pacification » de leurs relations ordonnées autour d'un ensemble de principes, de règles et de représentations partagées à la fois les concernant, mais aussi touchant à ce qu'elles considèrent relever de leur mission dans les sociétés au sein desquelles elles évoluent : cet ensemble sera désormais désigné comme un « régime de tolérance ».

À côté des questions traditionnelles traitées par le dialogue islamo-chrétien, déjà élargi par l'approche de Jean-Paul II (de la rencontre d'Assise à sa condamnation de la guerre nord-américaine contre l'Irak), se sont ajoutées le sort des minorités chrétiennes notamment en pays musulmans et la question de la citoyenneté, la situation des chrétiens du Proche-Orient symbolisé par la guerre en Syrie, les progressions du terrorisme international, les défis posés par l'islamisme radical. Progressivement, il nous semble que le dialogue islamo-chrétien tend à se fondre dans un ensemble plus large et finalement prioritaire, qui porte sur la paix entre les religions, et donc sur la question de la tolérance et de la liberté religieuse. C'est dans cette perspective que nous associerons ici les voyages pontificaux, les rencontres avec des dignitaires religieux musulmans, l'attention portée à des documents signés, pour mettre en exergue l'émergence, autour de la politique du Saint-Siège, mais aussi d'acteurs musulmans (Émirats arabes unis par exemple), d'un ensemble de principes, normes et règles concernant la tolérance religieuse par des acteurs de natures et de légitimités différentes (acteurs étatiques, organisations religieuses, leaders religieux), trois caractéristiques de ce que le politologue néo-réaliste américain Krasner désignait comme « régime »¹¹ et qui nous permettent d'évoquer la lente mise en place d'un « régime de tolérance » entre acteurs étatiques et religieux (on ne traitera pas du pendant onusien de cette politique). Pour rappel, selon Zoungni :

¹¹ Pour une relecture critique synthétique de la théorie des régimes, voir par exemple « La théorie des régimes dans un monde globalisé », de Fiacre Thibaut Zoungni : https://glocalismjournal.org/wp-content/uploads/2020/03/zoungni_gjcpi_2015_1.pdf

« La théorie des régimes postule que la nature anarchique du système international incite les États à institutionnaliser leurs rapports avec leurs homologues dans certains domaines d'intérêts communs. Ainsi, l'édification d'un régime leur permet de coopérer par l'entremise d'un cadre régulé et d'atteindre des objectifs autrement inaccessibles dans un environnement anarchique. Les régimes peuvent alors être considérés comme le résultat de calculs utilitaires de la part d'acteurs étatiques rationnels et de conjonctures particulières. Logiquement, on comprend que lorsque des États ont des intérêts convergents, la coopération s'avère plus profitable que la confrontation, car les coûts de l'autarcie s'avèrent trop élevés par rapport aux bénéfices possibles de la coopération. Stephen Krasner définit un régime comme un ensemble de « principes, normes, règles et procédures de prise de décision implicites ou explicites, autour desquels les attentes des acteurs convergent dans un domaine donné des relations internationales »¹².

Ce que la politique du Saint-Siège, dans la cadre de nouvelles relations établies avec des acteurs étatiques et/ou religieux musulmans vise est bien d'institutionnaliser ses rapports avec ses homologues, ici acteurs étatiques musulmans et autorités musulmanes sunnites et chiites, en estimant que la coopération est effectivement plus profitable que la confrontation pour l'ensemble des acteurs du système international. Ce que le chef de la curie romaine, Cardinal Parolin expliquait ainsi à l'Assemblée générale de l'ONU en 2014 :

« Quelles sont alors les voies qui s'ouvrent à nous ? Tout d'abord, il y a la voie de la promotion du dialogue et de la compréhension entre les cultures qui est déjà contenue de façon implicite dans le préambule et dans l'article un de la Charte des Nations unies. Cette voie doit devenir un objectif toujours plus explicite de la communauté internationale et des gouvernements si nous voulons réellement nous engager en vue de la paix dans le monde. Dans le même temps, nous devons rappeler que le rôle des organisations internationales ou des États n'est pas d'inventer la culture, et qu'il n'est pas non plus possible de le faire. De même, il ne revient pas aux gouvernements de se proclamer les porte-paroles des cultures ni d'être les acteurs responsables au premier plan du dialogue interreligieux et culturel. La croissance naturelle et l'enrichissement de la culture sont, en effet, le fruit de toutes les composantes de la société civile qui œuvrent ensemble. Les organisations internationales et les États ont en revanche le devoir de promouvoir et de soutenir, de façon décisive et avec les moyens financiers nécessaires, ces initiatives et mouvements qui promeuvent le dialogue et la compréhension entre les cultures, les religions et les peuples. La paix, après tout, n'est pas le fruit d'un équilibre de pouvoirs, mais surtout le résultat de la justice à tous les niveaux et, par-dessus

¹² Id, p.3

tout, de la responsabilité commune des personnes, institutions civiles et gouvernements. En effet, cela signifie se comprendre mutuellement et apprécier la culture et la situation de l'autre. Cela comporte également de se préoccuper les uns des autres ».¹³

Globalement, disons que ce régime de tolérance s'ordonne autour de trois idées majeures, portant sur le rôle à jouer par les religions au sein des sociétés, sur un constat identique concernant le critère d'une religiosité authentique et sur des perspectives communes d'action pour la paix, autant de critères que l'on retrouve traités dans les différents déplacements pontificaux.

RÉGIME DE TOLÉRANCE ET DÉPLACEMENTS PONTIFICAUX

Dès 2013, dans son premier discours devant les diplomates accrédités auprès du Saint-Siège, le pape insiste sur le dialogue avec l'islam et sur le rôle des religions dans la vie publique en général et dans la construction de la paix en particulier : « Dans ce travail, précise-t-il, le rôle de la religion est fondamental. Il est impossible de construire des ponts entre les peuples en oubliant Dieu ». « Mais l'inverse est aussi vrai : il est impossible d'établir de vrais liens avec Dieu en ignorant les autres peuples. Aussi est-il important d'intensifier le dialogue avec les diverses religions, et, je pense, en particulier au dialogue avec l'islam ». En septembre 2014, lorsqu'il se rend en Albanie (60% des Albanais sont musulmans), premier déplacement dans un pays européen en dehors de l'Italie, le souverain pontife érige le pays en modèle de cohabitation entre confessions religieuses et précise : « Que personne ne prenne prétexte de la religion pour accomplir ses propres actions contraires à la dignité de l'homme et à ses droits fondamentaux, en premier lieu celui à la vie et à la liberté religieuse de tous », aux côtés du chef de l'État albanais Bujar Nishani, lui-même musulman.

Se rendant un an plus tard en Turquie, le pape rencontre le président turc et le président du Diyanet, mais on retiendra surtout qu'en 2015, se rendant au PISAI¹⁴ à l'occasion du 50^e anniversaire de l'institut, le pape demande que tous les dirigeants religieux, politiques,

¹³ Intervention du Cardinal Secrétaire d'État Pietro Parolin à la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, 29 septembre 2014 :

https://www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/parolin/2014/documents/rc_seg-st_20140929_69th-un-general-assembly_fr.html

¹⁴ Créé initialement en 1926 puis sous le nom d'Institut des Belles Lettres Arabes en 1931 à Tunis par les Missionnaires d'Afrique, transféré à Rome en 1964 dans le contexte conciliaire, et devenue en 1979 Institut pontifical d'études arabes et d'islamologie. Cf : <https://en.pisai.it/the-pisai/our-history/>

intellectuels musulmans condamnent « clairement » et sans ambiguïté le terrorisme islamiste, réitérant ainsi une demande déjà formulée lors de son déplacement en Turquie.

En juin 2015, son voyage en Bosnie-Herzégovine est l'occasion de réitérer la démonstration faite à Tirana, et 20 ans après la fin du conflit, de présenter Sarajevo comme ville symbole du multiculturalisme. Alors qu'il dépeint le contexte international comme « une espèce de troisième guerre mondiale livrée par morceaux », le pape souhaite intensifier le dialogue interreligieux, « condition indispensable pour la paix, et pour cette raison [...] un devoir pour tous les croyants. Sur un continent et dans un contexte différents, quelques mois plus tard, se rendant au Kenya, en Ouganda et en République centrafricaine, Bergoglio lance de nouveau un appel au dialogue entre chrétiens et musulmans.

Dans l'ensemble des rencontres à Rome et des déplacements (à ceux déjà mentionnés s'ajoutent notamment le Maroc en 2019, le Kazakhstan en septembre), on retiendra plus particulièrement en 2016 les rencontres entre le pape François et le grand imam d'Al-Azhar au Vatican, son déplacement aux Émirats arabes unis (EAU) en 2019 puis en Irak en 2021.

En février 2019, le pape se rend Émirats arabes unis. Ce déplacement est important, non pas seulement pour la diplomatie religieuse, mais plus globalement pour l'ensemble des sociétés soumises à des tensions liées aux identités religieuses. Il s'inscrit dans le cadre d'une évolution positive des relations entre des responsables musulmans et le Saint-Siège. Ce dernier entretient des relations diplomatiques avec les Abu Dhabi depuis mai 2007 ; si les EAU ne respectent pas les différentes déclarations et conventions internationales qui entendent régir la liberté religieuse, en revanche ils font montre d'une relative tolérance à l'égard des minorités religieuses qui peuvent pratiquer, dans des conditions précises et restreintes, leur culte. Le voyage du pape est l'aboutissement d'un long travail diplomatique, initié sous Benoît XVI, lequel avait également lancé, on l'a mentionné, un processus de dialogue islamo-catholique. Dans ce contexte, le déplacement a présenté trois enjeux majeurs :

- **La place des minorités religieuses.** En janvier 2016, les EAU ont organisé conjointement avec le roi Mohammed VI (le Maroc et les EAU sont de tradition malékite) une rencontre internationale sur les « droits des minorités religieuses dans le monde islamique », visant à revisiter la question. Une seconde réunion s'est tenue au Caire en 2017, organisée alors par l'université égyptienne d'Al-Azhar dont le grand imam, Ahmed Al-Tayeb, a été reçu deux fois à Rome par le pape. Le Conseil des sages musulmans, créé en 2014 par A. Al-Tayeb, participait à cette rencontre et c'est ce même Conseil qui accueillera ce 4 février le pape aux EAU. Le grand imam d'Al-Azhar recevra le pape aux EAU dans le cadre d'une rencontre sur la « fraternité humaine ». Rappelons enfin qu'en septembre 2017, le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale avait été reçu par le pape, à Rome. On retrouve donc ici une double

caractéristique de la diplomatie pontificale : une insistance sur les relations bilatérales, d'État à État, qui vise à promouvoir la liberté religieuse pour les catholiques (liberté de nomination des évêques, liberté de culte notamment : rappelons que les chrétiens constituent le groupe religieux le plus discriminé dans le monde avec, selon l'ONG Portes ouvertes, près de 4035 tués en 2017), et une articulation avec des enjeux plus globaux : ici la liberté religieuse, au sens des normes internationales.

- **Le rôle du dialogue interreligieux.** Dans la perspective du pape, le dialogue interreligieux, ou les relations interreligieuses ont une portée plus large que celle qui concerne les seuls acteurs religieux. Ces relations s'inscrivent dans le « service » que l'Église catholique peut rendre au sein des différentes sociétés où elle est présente. L'Église catholique se veut médiatrice entre les États et leurs acteurs religieux, estimant concourir à un régime de tolérance et une pacification des sociétés en arrimant l'ensemble des acteurs religieux à un dialogue pragmatique.
- **La lutte contre l'instrumentalisation politique du religieux.** Dernier aspect de l'approche proposée par Bergoglio : le refus d'une instrumentalisation politique du religieux. D'où un refus systématique d'assimiler l'islamisme à l'islam et même de parler de « violence religieuse », voyant dans cette dialectique du substantif et du qualificatif une relation antinomique.

C'est de février 2016 que date la première rencontre entre le pape François et le grand imam d'Al-Azhar au Vatican. Cette rencontre survenait après une dizaine d'années de relations tendues entre les deux institutions du fait de propos controversés de Benoît XVI sur l'islam à Ratisbonne. Trois ans plus tard, en 2019, lors de son voyage aux Émirats arabes unis, le pape signe avec le cheikh Ahmad el-Tayeb, grand imam de la mosquée et de l'université égyptienne d'Al Azhar, un document sur la « fraternité humaine ». Cette année 2019 est celle où les franciscains ont célébré le huitième centenaire de la rencontre de Damiette entre le Sultan ayyoubide al-Malik al-Kāmil et François d'Assise, et le pape François a souhaité poser un geste fort. Son voyage aux Émirats arabes unis, prend place dans le cadre d'un congrès organisé par le Conseil des sages musulmans et c'est dans ce contexte qu'il rencontre de nouveau Ahmad el-Tayeb. Et ce sont cette régularité de rencontres et une communauté de vue sur l'état du monde qui permettent la signature le 4 février 2019 du document intitulé « La fraternité humaine » (*al-Uḥuwwa al-insāniyya*). Selon le pape, ce texte prouve qu'« il est possible de se respecter les uns les autres et de dialoguer. (...) Malgré les différences de culture et de traditions, les mondes chrétien et islamique apprécient et défendent des valeurs communes ».

Notons que quelques mois plus tard, du 27 au 29 mai 2019, se tenait à La Mecque un autre Congrès international, organisé cette fois-ci par la Ligue islamique mondiale, qui aboutissait à la promulgation d'un texte promouvant des valeurs de respect, d'ouverture, de modération : c'est la Charte de La Mecque (*Waṭīqat Makka al-mukarrama*).

La visite du pape François en Irak en mars 2021 est importante, à plusieurs titres. Elle est révélatrice de tendances profondes au sein de la diplomatie vaticane ; elle manifeste le rôle des acteurs religieux dans la géopolitique internationale ; elle pointe enfin des enjeux historiques pour les pays du Proche-Orient.

Ce déplacement importe bien sûr pour la minorité chrétienne qui vit en Irak et a été durement éprouvée depuis une vingtaine d'années. C'est d'ailleurs, classiquement, la première dimension des déplacements pontificaux : ceux-ci ont toujours une dimension pastorale, qui vise à soutenir, renforcer les communautés locales, et, par les voies diplomatiques, à s'efforcer que la liberté de culte soit reconnue et pratiquée. Le cas irakien présente une similitude avec le cas libanais. S'adressant au Liban en février 2020, le pape écrivait : « Il est plus que jamais nécessaire que le pays garde son identité unique, pour assurer l'existence d'un Moyen-Orient pluriel, tolérant et divers, où la présence chrétienne peut offrir sa contribution et n'est pas réduite à une minorité qu'il faut protéger ». Le propos du pape est ici à la fois politique et culturel. Politique, car pointant la notion de citoyenneté au lieu d'insister sur la dimension minoritaire ; culturel, puisque pour le Liban, comme pour l'ensemble du Moyen-Orient, l'émigration chrétienne est un appauvrissement culturel. Ce déplacement est important pour les relations entretenues par le Saint-Siège avec les pays musulmans. Depuis le début de son pontificat, le pape s'est rendu, on l'a déjà rappelé, dans des pays dont la population est majoritairement musulmane, comme l'Égypte, l'Azerbaïdjan, le Bangladesh et la Turquie, le Maroc. Après avoir rencontré à plusieurs reprises au Caire, à Rome ou à Abu Dhabi le grand imam d'al-Azhar, Ahmed el-Tayeb, le pape se rend dans un pays à majorité chiite, et y rencontre de surcroît une figure chiite singulière, le grand ayatollah Ali Al-Sistani, plus haute autorité de l'islam chiite en Irak. Opposé à l'influence iranienne en Irak, opposé également à la ligne du clergé chiite iranien au pouvoir, *velayat e-faqih* : littéralement, la « tutelle des juristes », à savoir la fusion entre la religion et la politique théorisée et mise en pratique par l'ayatollah Khomeini, Sistani n'adhère pas plus à l'utopie d'un nouveau califat proposé par certains sunnites. La rencontre programmée entre Sistani et François a donc une dimension particulière, à la fois interne au monde musulman, mais aussi révélant un répertoire d'actions assez large, qui associe tout à la fois une pratique classique du dialogue interreligieux, un segment plus spécifique portant sur les relations islamo-catholiques, et une approche purement politique visant à promouvoir la liberté religieuse au sein des États musulmans.

En résumé, ce déplacement, à travers la question des chrétiens d'Orient, a une portée symbolique pour le christianisme et le catholicisme, soulève la question de la citoyenneté en reléguant celle des minorités et valorise la coexistence de confessions religieuses dans des États musulmans et donc interpelle ces derniers sur le pluralisme interne au monde proche oriental. Version religieuse, dans la rhétorique pontificale, François se présente comme « pèlerin de la paix ».

CONCLUSION : LES CARACTÉRISTIQUES DU RÉGIME DE TOLÉRANCE

Un concept et une comparaison viennent donc à l'esprit pour définir le travail diplomatique entrepris et qui se poursuit donc par le déplacement à Bahreïn : le concept est celui déjà évoqué de « régime international » du politologue Stephen Krasner ; et la comparaison porte sur le processus d'Helsinki.

Un régime international de tolérance : sensibilité à la diversité des contextes politiques et culturels, attachement à dialoguer avec un ensemble de sensibilités du monde musulman, rencontres personnelles et institutionnelles, signatures de documents : voilà ce qui illustre ce régime de tolérance, la notion de régime étant définie par Krasner, rappelons-le, comme « *sets of implicit or explicit principles, norms, rules, and decision-making procedures around which actors' expectations converge in a given area of international relations* »¹⁵. Les régimes internationaux intègrent donc quatre éléments : des principes, des normes, des règles et des procédures, et c'est en ce sens que l'on peut évoquer un « régime international de tolérance » dont on trouvera les principaux fondements notamment dans :

- La Déclaration d'al-Azhar du 4 décembre 2014 sur la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, qui mentionne en son 2^e article « que les musulmans et les chrétiens d'Orient sont frères, ils appartiennent à une même civilisation, aux mêmes nations [...] la diversité des religions et des confessions restera un témoignage indispensable pour eux et pour le monde » ; par la création en 2014 aux Émirats arabes unis du Conseil des Sages dont la présidence a été confiée à Aḥmad el-Ṭayeb, Grand Imam d'al-Azhar.
- La charte inaugurale du *Conseil des sages musulmans* des Émirats arabes unis.

¹⁵ Krasner, Stephen D. (1982). "Structural Causes and Regime Consequences: Regimes as Intervening Variables". *International Organization*, pp.185 à 205.

- Le document du 4 février 2019 intitulé « La fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune » (*al-uḥuwwa al-insāniyya min aḡl al-salām al-‘ālamī wa-l-‘ayš al-muštarak*).
- La Charte de la Mecque signée en mai 2019¹⁶.
- La Déclaration finale du VII^e Congrès des leaders des religions mondiales et traditionnelles¹⁷.

Lutter contre les idéologies extrémistes, approfondir la notion de citoyenneté, affirmer l'importance des religions et donc d'une ouverture à une altérité transcendante dans les sociétés, favoriser le travail des religions pour la paix, tels sont les principes qui structurent ce régime international de tolérance.

Les normes évoquées par Krasner, sont des modèles de comportement que l'on peut ici indexer à une éthique et une pratique de la rencontre ; les règles, encore sans doute peu développées, sont liées à une manière d'évoquer les religions, de désigner les critères d'une vraie religiosité qui externalise immédiatement les extrémismes comme ne relevant pas des traditions religieuses ; quant aux procédures, on évoquera ici par exemple la recherche d'un consensus multilatéral dans la définition de la tolérance, de la liberté religieuse, voire de la liberté de conscience perçue et travaillée différemment suivant les confessions. Certes, l'ensemble de ce dispositif est loin de permettre une liberté religieuse réelle dans tous les contextes, et une analyse attentive des documents signés dévoile facilement les écarts entre la compréhension des principales libertés et leur définition même, et les textes, déclarations et conventions émanant des institutions onusiennes. Il n'empêche que se mettent en place un dispositif, des pratiques et des représentations qui manifestent une évolution, relevant d'un jeu stratégique ou d'évolutions intellectuelles réelles, qui constituent un nouveau référentiel dont l'un des aspects les plus importants réside dans la signature de documents communs. Il peut y avoir loin de la signature d'un document à l'application de ses principes.

¹⁶ Charte de la Mecque : <https://relations-catholiques-musulmans.cef.fr/wp-content/uploads/sites/17/2019/09/Charte-de-la-Mecque-Traduction-officielle-en-francais.pdf> - Concernant les deux derniers documents, voir l'analyse pénétrante d'Emmanuel Pisani : « Le Document sur la fraternité humaine d'Abou Dhabi du 4 février 2019 et la Charte de La Mecque du 29 mai 2019 - Entre stratégies concurrentielles et avancées théologiques », in : <https://journals.openedition.org/mideo/5741> - Parmi les études de Pisani : <https://www.cairn.info/publications-de-Emmanuel-Pisani--129327.htm>

¹⁷ Kazakhstan - Déclaration finale du VII^e Congrès des leaders des religions mondiales, *La Croix*, 15 septembre 2022 <https://doc-catho.la-croix.com/Kazakhstan-Declaration-finale-VIIe-Congres-leaders-religions-mondiales-2022-09-21-1201234225>

Mais c'est ici que l'exemple de la Conférence d'Helsinki est utile. À l'image de l'Acte final de la CSCE¹⁸, les documents évoqués précédemment constituent une sorte d'extrapolation de normes universelles, et leur mise en pratique passera par une action multilatérale, dans le cadre d'organisations internationales. Le dispositif qui se met en place ne crée pas un système parallèle concurrentiel, sa démarche est plutôt articulée aux efforts plus vastes de l'ONU dans le domaine de la paix ; ses préoccupations, qui visent spécifiquement les relations entre religions et l'intégration de ces dernières dans les sociétés, témoignent de la complexité inhérente aux processus de sécurité et de coopération.

Ce régime de tolérance ouvre donc des perspectives plutôt favorables, dès lors qu'elles savent les saisir, aux institutions internationales (UNESCO par exemple) et étatiques (États ayant intégré un segment relatif aux religions dans leur politique étrangère) qui comprennent la complexité de la lutte contre les radicalisations religieuses. C'est en ce sens que le déplacement pontifical à Bahreïn mérite l'attention des Chancelleries.

¹⁸ Analyse de Jean-Paul II au sujet d'Helsinki : https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/1980/november/documents/hf_jp_ii_spe_19801114_atto-helsinki.html

L'expertise stratégique en toute indépendance.



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.